

places vacantes dans cet Ordre, en faveur du Prince Georges, Duc de Cornouailles, fils aîné du Prince de Galles; du Margrave de Brandebourg-Anspach, neveu de la feüe Reine; du Duc de Bedford, Secrétaire d'Etat; du Duc de Leeds; du Comte de Grandville, Lord Carteret; & du Comte d'Albemarle, nommé Ambassadeur du Roi à la Cour de *France*.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

ESPAGNE. I. Ce ne sera qu'après une allée & venue moins fréquente de Couriers de *Madrid* à *Londres*, & de *Londres* à *Madrid*, qu'on pourra être instruit dans le public, de l'état fixe de la négociation entre cette Cour & celle d'*Angleterre*; car de ces envois de Couriers, qui se font presque chaque semaine, on ne peut rien tirer, sinon que les choses sont toujours en négociation. L'exécution de l'article XVI. du Traité définitif, concernant l'*Assiento*, a été une des principales difficultés qu'on a été obligé d'aplanir. Il a paru par les informations venues ci-devant d'*Amérique*, que dans le tems que ce Traité subsistoit, le Vaisseau de permission, qui devoit être de cinq à six cens tonneaux, ne laissoit pas de fournir des marchandises fort au-delà de la quantité qu'un Vaisseau de cette capacité pouvoit contenir; de sorte qu'en examinant d'où pareille chose provenoit, on a reconnu que des Bâtimens interlopes se tenoient à portée du Vaisseau de permission, & y faisoient entrer de nouvelles marchan-